

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 39 (1898), p. 389-410

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1898__39__389_0

© Société de statistique de Paris, 1898, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1898.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1898.



SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 19 octobre 1898; observations de M. Lucien March sur les salaires et la durée du travail dans l'industrie française. — Élection et présentation de nouveaux membres. — Avis relatif au renouvellement partiel du Bureau et du Conseil. — Observations de M. le Dr Jacques Bertillon sur la nomenclature des causes de décès. — Présentation des ouvrages : le Secrétaire général, MM. Beaurin-Gressier, Ducrocq, Raffalovich, Levasseur et Cheysson. — Lecture, par M. Cheysson, du rapport sur le prix Bourdin; allocutions de M. le Président et de M. Léon Salefranque. — Suite de la discussion sur la Statistique agricole décennale de 1892 : MM. Fournier de Flaix, Cheysson, Neymarck et Fléchet.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Beaurin-Gressier.

A l'occasion du procès-verbal de la séance du 19 octobre 1898, la parole est donnée à M. Lucien MARCH, qui s'exprime ainsi :

Au commencement de la dernière séance — à laquelle j'ai été empêché d'assister, — M. Daniel Bellet a formulé quelques observations relatives à l'enquête de l'Office du travail, sur les salaires, dont j'ai présenté le compte rendu à la Société.

Cette enquête a donné lieu à une publication très touffue, très chargée de tableaux; il n'est pas surprenant que certaines indications aient échappé à notre collègue dont l'attention s'est, sans doute, portée principalement sur les tableaux récapitulatifs.

Or, les trois premières observations qu'il a formulées appellent des explications qu'il est facile de donner quand on se reporte aux préfaces, aux questionnaires, aux états détaillés.

Ainsi, les questionnaires indiquent quelles catégories de personnes doivent figurer dans l'enquête; par exemple, celui qui est reproduit à la page 8 du tome II dit que l'on comprendra tout le personnel, même les contremaîtres, à l'exclusion des employés de bureau.

De plus, les états détaillés énumèrent les spécialités de travail considérées, en sorte qu'aucun doute ne peut subsister quant aux fonctions spéciales de ceux qui, dans notre enquête, sont classés comme *ouvriers*.

Les unités recensées sont donc partout bien définies et l'on a toujours indiqué quel en était le nombre. De même, les résidences sont spécifiées dans la mesure où l'on peut le faire sans désigner nominativement chaque établissement.

Pour chaque établissement, l'état détaillé indique le département et la population de la localité, siège de l'établissement.

D'ailleurs, dans les nombreuses comparaisons de groupes ouvriers que contient le compte rendu de l'Office du travail, on ne trouve jamais en présence que des groupes comparables ; par exemple, lorsqu'on a cherché à apprécier l'influence de l'importance des établissements sur les conditions du travail, on s'est attaché, au moyen de nombreuses ventilations et de tableaux très développés, à éliminer l'influence de la situation géographique.

Ainsi que le compte rendu le fait remarquer à la page 2 du tome II, l'enquête n'a pu être achevée en une année, mais on a constaté que d'une année à l'autre les conditions étaient demeurées à peu près invariables. Du reste, les enquêtes antérieures de 1840 à 1860, avec lesquelles on se proposait d'opérer des comparaisons, ont duré chacune quatre ou cinq ans.

Quant au reproche d'avoir dit, dans une phrase incidente du tome III, que la statistique des chemins de fer ne fournit pas l'indication du personnel occupé, il est parfaitement fondé. La phrase incriminée résulte d'une méprise inexplicable, car l'Office du travail publie chaque année dans l'*Annuaire statistique* le tableau cité par M. Daniel Bellet, et il s'en sert fréquemment pour d'autres travaux. A la vérité, la connaissance du personnel total des chemins de fer n'était recherchée que d'une manière incidente dans le compte rendu, simplement pour faire ressortir l'importance relative du personnel soumis à l'enquête.

Comme néanmoins la phrase citée par notre collègue a une certaine importance, en dehors de l'enquête sur les salaires, nous devons le remercier de l'avoir signalée.

A la suite de ces observations, le procès-verbal de la séance du 19 octobre 1898 est adopté.

Est élu, à l'unanimité, *membre titulaire* :

M. Ed. KLEINMANN, administrateur du Crédit lyonnais.

Est présenté, comme *membre titulaire*, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance :

Sur la proposition de MM. Cheysson et Ém. Yvernès :

M. Lucien LEFOYER, avocat, 252, rue de Rivoli.

M. le PRÉSIDENT rappelle que la Société devra, dans la séance du 21 décembre prochain, procéder au renouvellement partiel du bureau et du conseil.

Aux termes des articles 7 et 8 des statuts, il y aura lieu de nommer un président, un vice-président et deux membres du conseil.

Conformément à l'article 6 du règlement, le Conseil a, dans sa séance du 10 de ce mois, dressé la liste suivante des candidats qu'il propose pour les diverses fonctions :

Président pour l'année 1899 : M. Fernand FAURE ;

Vice-Président pour trois ans : M. Émile MERCET ;

Membres du conseil pour trois ans : MM. Pierre DES ESSARS et Gustave BIENAYMÉ.

En communiquant cette liste, M. le PRÉSIDENT ajoute que toute candidature proposée par cinq membres au moins est de droit ajoutée à la liste dressée par le conseil, pourvu qu'elle soit conforme aux dispositions des articles 5 et 8 des statuts et transmise au Secrétaire général dans les huit jours qui suivront la présente séance.

Le scrutin sera ouvert au début de la séance et clos à 10 heures.

M. le D^r Jacques BERTILLON entretient l'assemblée de *la nomenclature des causes de décès*.

Je viens vous annoncer, dit-il, la solution partielle d'une question qui date d'un demi-siècle. Il y a près d'un demi-siècle, en effet, que le premier congrès interna-

tional de statistique, réuni à Bruxelles en 1853, a adopté la proposition suivante, sur le rapport de M. Achille Guillard : « Il y a lieu de former une nomenclature uniforme des causes de décès qui soit applicable à tous les pays. Cette nomenclature, dont l'importance ne peut être méconnue, fera l'objet d'études ultérieures et pourra être arrêtée dans un prochain congrès. »

Conformément à cette résolution, une nomenclature des causes de décès fut adoptée au congrès suivant, tenu à Paris en 1855. La question fut encore reprise dans les congrès suivants, à Vienne en 1857, à Londres en 1860, etc. Tous ces efforts, tous ces travaux restèrent stériles ; jamais la nomenclature adoptée par le congrès ne fut utilisée.

Les autres cadres proposés par les congrès n'eurent, d'ailleurs, pas plus de succès. Il leur arriva ce qui se passa pendant si longtemps pour le système métrique. Cependant l'uniformité est plus nécessaire en ce qui concerne les cadres statistiques qu'en ce qui concerne les poids et mesures. Par le calcul, on peut traduire des roubles en francs, des milles en kilomètres, tandis qu'aucun calcul ne peut rendre comparables des nomenclatures qui ne le sont pas. Une entente internationale est donc nécessaire.

Elle commence à se réaliser ; voici dans quelles circonstances : en 1891, l'Institut international de statistique m'invitait à rédiger trois nomenclatures des causes de décès, inégales par le nombre de leurs rubriques et néanmoins comparables entre elles. Il était, en outre, désirable que cette nomenclature fût une sorte de transaction entre les principales nomenclatures actuellement existantes. Ce travail avait été fait par moi, pour la ville de Paris d'une part et pour les villes de France d'autre part. J'en ai présenté les résultats à l'Institut international de statistique avec la persuasion que ma proposition irait rejoindre toutes celles qui l'avaient précédée. Il n'en fut pas ainsi.

L'an dernier, la *American public health association*, société composée des chefs de bureaux d'hygiène des villes et États de l'Amérique du Nord (Canada, États-Unis, Mexique), réunie à Détroit, attirait l'attention sur la « Classification Bertillon » des causes de mort, c'est-à-dire sur la nomenclature de la ville de Paris. Le 30 septembre dernier, après un an de réflexion, la même Association, réunie à Ottawa, adoptait définitivement cette nomenclature, et des membres s'engageaient à l'employer à partir de 1901.

Les statisticiens américains ont montré un remarquable esprit de méthode. Ils ont reconnu qu'une nomenclature des causes de décès ne peut pas rester immuable. Les progrès de la science médicale rendent indispensables certaines modifications, sans quoi, à un moment donné, cette nomenclature tomberait de décrépitude. Donc, une revision décennale est nécessaire ; mais il est indispensable que cette revision se fasse d'une main très discrète. Ils ont rédigé, pour atteindre ce double but, un règlement très sage, qui se trouve dans le *Monthly Bulletin* du « Board of health » du Michigan de septembre 1898.

Outre les trois États de l'Amérique du Nord, plusieurs États de l'Amérique du Sud ont adopté la « Classification Bertillon ». Le Japon paraît s'y intéresser. La Russie a mis la question à l'étude. En un mot, cette nomenclature, partie de France, semble faire le tour du monde en allant de l'Est à l'Ouest. Espérons qu'elle poursuivra sa route jusqu'à son point de départ.

C'est probablement la première fois que les efforts des congrès internationaux vers l'uniformité sont couronnés de succès. Cela est d'un bon augure pour l'avenir.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL énumère les ouvrages offerts à la Société par leurs auteurs.

1° *Vocabulaire manuel d'économie politique*, par M. Alfred Neymarck ; il en sera rendu compte dans le prochain numéro ;

2° *Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour 1897*, rédigé par M. D. Jordell, avec une préface de M. Henri Stein ;

3° Un article de M. le Dr Joseph von Korösi, de Budapest, sur la *Statistique de la sérothérapie*, extrait des cahiers mensuels de thérapeutique ;

4° Une conférence faite à Lausanne, en 1898, par M. Vilfredo Pareto sur les *Tables pour faciliter l'application de la méthode des moindres carrés*.

Parmi les documents officiels, le Secrétaire général signale particulièrement : la *Statistique de la navigation intérieure*, relevé général du tonnage des marchandises, 1897, 2 volumes ; — la *Statistique agricole annuelle*, 1897 ; — la *Statistique criminelle, civile et commerciale*, 1895, 2 volumes ; — l'*Annuaire statistique de la ville de Paris*, 1896.

M. BEAURIN-GRESSIER annonce, en ces termes, la publication du *Tableau général du commerce et de la navigation* pour l'année 1897 :

Parmi les publications statistiques annuelles émanant en France, des diverses administrations publiques, une des plus considérables, sinon la plus importante, est celle qui paraît depuis l'année dernière sous le nom de *Tableau général du commerce et de la navigation* et qui faisait précédemment l'objet de deux fascicules distincts intitulés l'un *Tableau général du commerce de la France avec les Colonies et les pays étrangers*, et l'autre, *Relevé général des mouvements du cabotage*.

La publication dont nous nous occupons comprend deux forts volumes grand in-quarto comportant ensemble 1 675 pages. Nous ne nous arrêterons pas au premier volume, dont les cadres ne diffèrent pas sensiblement de ceux des années précédentes.

Le second volume, consacré à la navigation maritime, mérite qu'on s'y arrête. Composé d'éléments précédemment réunis dans le *Tableau général du commerce* et dans le *Relevé des mouvements du cabotage*, il avait déjà reçu l'année dernière d'importantes extensions.

Je citerai notamment les tableaux consacrés :

- a) Aux droits de navigation perçus pour le compte de l'État ;
- b) Aux taxes locales de péages affectées aux travaux d'amélioration ;
- c) Aux primes à la construction et à la navigation ;
- d) Aux hypothèques maritimes ;
- e) Enfin, aux mouvements de la navigation d'escale.

Ce dernier renseignement, qui n'avait encore été relevé dans aucune publication maritime, présente un intérêt considérable, en raison du développement de la navigation à vapeur et de la tendance qui se manifeste dans la multiplication des services réguliers effectués par des navires visitant successivement une série de ports d'une même côte.

Pour l'année 1897, le volume consacré à la navigation et qui vient de paraître, contient une innovation sur laquelle je tiens à appeler tout spécialement l'attention de la Société de statistique.

Des notices particulières y ont été consacrées à 168 de nos ports de la Métropole et de l'Algérie. — Sortes de monographies, ces notices donnent pour chacun des ports, un exposé de la situation nautique ; elles indiquent les conditions d'accès, le tirant d'eau du chenal, la superficie des bassins, la longueur et la largeur des quais. — Elles fournissent une nomenclature descriptive des engins d'outillage. Elles mentionnent les voies terrestres ou fluviales qui aboutissent au port, les principales régions desservies du côté de l'intérieur et, d'autre part, les pays avec lesquels le port est mis en relation par la voie maritime.

Viennent ensuite des détails sur le mouvement maritime même du port, — sur les différents genres de navigation qui s'y pratiquent : long cours, cabotage international, cabotage français, grande pêche ; sur la situation de la marine marchande attachée au port, son effectif, les lignes régulières qui le desservent.

La notice comprend enfin des renseignements sur les taxes fiscales, sur les taxes de péages d'usage perçues au profit des Chambres de commerce ou autres concessionnaires de travaux ou d'entreprises d'outillage public.

Certaines de ces notices ne donnent pas lieu à moins de 10 à 15 pages de petit texte, presque la matière d'un petit volume. Dans leur ensemble, elles occupent 307 pages de la publication.

L'insertion de ces notices constitue une innovation d'une grande portée. D'arides qu'elles étaient jadis, sous forme de simples tableaux de chiffres, les statistiques administratives tendent à s'assouplir de plus en plus aux besoins du public, de ceux qui sont appelés à les consulter.

L'exemple donné par plusieurs administrations déjà et suivi par l'Administration des douanes, appellera j'en suis sûr, de nouveaux imitateurs. En tout cas, le travail considérable dont je viens de vous entretenir mérite des encouragements, et la Société s'associera aux félicitations que, pour ma part, j'adresse de grand cœur aux auteurs de la publication.

M. Th. DUCROCQ fait hommage à la Société du 3^e volume de la septième édition de son *Cours de droit administratif et de législation française des finances*. M. Adolphe Coste a rendu compte de cet important ouvrage dans le journal de la Société (voir novembre 1898, page 383).

M. Arthur RAFFALOVICH présente à l'assemblée, comme pouvant l'intéresser, les procès-verbaux et documents relatifs à la session tenue à Bruxelles, du 7 au 25 juin 1898, par la conférence internationale sur le régime des sucres.

M. LEVASSEUR remet à la Société, de la part de M. Bateman, de Londres, 1^o *Statistical abstract for the Principal and other foreign countries*; 2^o *Statistical abstract for the United-Kingdom*.

M. Levasseur appelle ensuite, dans les termes suivants, l'attention de la Société sur l'*Atlas statistique du 11^e census des États-Unis* :

M. Carroll D. Wright, commissaire du travail des États-Unis et correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, a fait don à la bibliothèque de l'Institut d'un exemplaire du *Statistical Atlas of the United States based upon the Results of the Eleventh census*, Atlas des États-Unis, basé sur les résultats du 11^e census. C'est un volume in-folio de 69 planches dont le texte et les figures géométriques ont été composés sous la direction du professeur Henry Gannett, géographe du Census, avec la collaboration de plusieurs savants : le docteur J.-S. Billings pour la mortalité, le professeur H.-C. Adams pour les transports, M.-J.-K. Upton pour la richesse, les dettes publiques et les impôts, et M.-G.-K. Holmes pour la dette hypothécaire. Les autres parties sont l'œuvre de M. Gannett lui-même.

Cette publication avait un précédent. Le général F.-A. Walker, qui a été un de nos membres associés, a publié en 1874 un *Statistical Atlas* du neuvième census. Celui du onzième est plus détaillé. Les 69 planches dont il est composé contiennent 409 planches ou diagrammes. Les principales matières qui y sont représentées sont : la population (agrandissements du territoire des États-Unis, répartition territoriale de la population à chaque recensement depuis 1790, population urbaine et rurale, population par sexe, par âge, par état civil, par couleur, par nationalité, par État d'origine aux États-Unis) à laquelle sont consacrées 138 cartes ou diagrammes; l'instruction et la religion (répartition des illettrés par États, par âge, par couleur, nombre d'élèves inscrits dans les écoles, dépenses de l'instruction publique, nombre d'églises et de communautés, répartition des cultes sur le territoire américain); la criminalité et les infirmités, la mortalité qui occupe 45 diagrammes ou cartes; les professions (24 figures de statistique), l'agriculture (fermes, récoltes, bétail) la production des usines et manufactures, la marine et la navigation, la richesse par tête, la propriété foncière, l'impôt, les dettes, les hypothèques.

Je ne puis pas présenter un résumé des milliers de résultats qui sont représentés d'une manière figurative sur les 69 planches de l'Atlas et du commentaire qui les accompagne, commentaire qui lui-même contient beaucoup de figures de statistique non comprises dans les 409 numéros. C'est l'illustration des volumes (au nombre de 25) du census, résumés eux-mêmes dans un *compendium* en trois volumes : œuvre énorme, dont la dépense a excédé 55 millions de francs. Il y a deux recensements qui portent sur des populations plus nombreuses, celui de l'Empire russe en 1897 et celui de l'Inde en 1897; mais aucun n'en approche par l'importance du document et par la variété des sujets qui y sont traités.

La série des recensements américains, dont le premier date de 1790 et qui sont devenus depuis 1850 des inventaires statistiques de plus en plus étendus, fournit les données nécessaires pour comprendre le rapide développement de cette grande république qui a passé de 4 millions en 1790 à 63 millions d'habitants sur un territoire seize fois grand comme la France, qui dépasse probablement aujourd'hui 75 millions et dont la richesse a augmenté plus vite que la population.

De ces statistiques, je me borne à citer quelques chiffres relatifs au culte. Le recensement de 1850 portait la valeur des églises à 87 millions de dollars, dont 9,250,000 pour l'église catholique qui occupait sous ce rapport le cinquième rang ; celui de 1870 portait 354 millions, dont 61 pour l'église catholique. Celui de 1890 porte 679 millions, dont 118 pour l'église catholique qui vient au second rang après les méthodistes. On a recensé en 1890 le nombre des personnes de chaque culte qui sont en état de communier ; sur un total de 20 millions de personnes de cette catégorie (à peu près le tiers de la population), on en a enregistré 6,257,000 pour les catholiques, qui occupent sous ce rapport le premier rang ; les méthodistes sont au second avec 4,589,000. Les catholiques, comme le dit le rédacteur de l'*Atlas*, nombreux surtout dans la Nouvelle-Angleterre, le New-York et la région des Grands-Lacs, proviennent surtout de l'émigration irlandaise et canadienne ; dans la Louisiane et le Texas, ils proviennent de colons français ou espagnols. L'auteur a représenté l'état religieux sous différentes formes graphiques ; par des lignes proportionnelles au nombre des fidèles comptés par État et par culte ; par des cercles, pour chaque État, dont les secteurs sont proportionnels au nombre des fidèles ; par des cartes sur lesquelles est représentée la proportion des fidèles à la population entière et pour chaque religion la répartition par État. Les lignes, les surfaces, les cercles divisés en secteurs, les courbes, les pyramides (particulièrement pour la population par âges), les cartes de petit et de grand format, les unes par États, les autres avec la subdivision par comtés. Les procédés graphiques sont nécessairement divers ; je les ai exposés dans un travail spécial il y a une douzaine d'années ; d'autres statisticiens, notamment M. Cheysson, en France, M. von Mayr, en Allemagne, les ont exposés aussi ; j'en ai fait un fréquent usage dans mon enseignement et dans plusieurs de mes ouvrages. Ces procédés n'ont pas en somme d'autre loi que celle de la clarté de l'expression. Ils rendent un très grand service à l'exposition des faits statistiques et sont un excellent moyen de mettre en lumière les rapports des nombres.

L'*Atlas statistique de 1890*, faisant suite à celui de 1870, est la plus ample publication de statistique graphique qui ait été faite jusqu'à ce jour.

M. CHEYSSON offre à la Société un ouvrage intitulé : *Monographies de communes*, où il est rendu compte des résultats d'un concours ouvert par la Société des agriculteurs de France. Ce volume contient les quatre premières monographies primées à la suite du concours de 1897 et consacrées aux communes de Merville (Haute-Garonne), Peyruse (Aveyron), Chanteheux (Meurthe-et-Moselle) et Saint-Jean-le-Vieux (Basses-Pyrénées). Ces monographies sont précédées du rapport que M. Cheysson a fait au nom du jury. Sur la demande du Bureau, M. Cheysson donnera, dans ce journal, une analyse de cette intéressante publication.

M. CHEYSSON donne lecture, au nom du conseil, du rapport de la commission chargée de l'attribution du prix Bourdin à l'auteur des plus remarquables études publiées dans le journal de la Société. Ce rapport, qui figure ci-après, en annexe au procès-verbal, page 404, décerne le prix à M. Léon Salefranque, rédacteur à la Direction générale de l'Enregistrement, des domaines et du timbre.

Après cette lecture, que l'assemblée accueille par de vifs applaudissements, M. le PRÉSIDENT remet à M. Léon Salefranque la médaille d'or du prix Bourdin et lui adresse les paroles suivantes :

C'est pour moi une très agréable prérogative, mon cher confrère, que celle de vous remettre, au nom de la Société de statistique de Paris, la médaille d'or du prix Bourdin.

Je puis vous garantir que le conseil a été unanime dans l'appréciation qu'il a

faite non seulement de votre collaboration au journal et aux travaux de la Société, mais aussi de votre caractère et de l'excellence des rapports que nous entretenons avec vous.

Notre éminent rapporteur, M. Cheysson, a indiqué mieux que je ne saurais le faire, quels sont les titres qui vous ont mérité l'attribution du prix Bourdin. Je n'ai pas à y revenir.

Peu nombreuse encore est la phalange des titulaires de ce prix triennal. Leur nom même rehausse l'éclat de la récompense. MM. Neymarck, Boutin, des Essars, ont largement contribué au lustre de notre Société. Laissez-moi vous féliciter de l'inscription de votre nom à la suite de ceux que je viens de citer. (*Applaudissements*).

M. LÉON SALEFRANQUE répond en ces termes :

Je suis très touché de l'honneur que me fait la Société de statistique en m'attribuant aujourd'hui sa médaille d'or triennale. Accordé jusqu'à présent à MM. Neymarck, Boutin et des Essars, le prix Bourdin récompensait chaque fois des travaux particulièrement importants. Je ne saurais y voir, au contraire, en ce qui me concerne, qu'un précieux encouragement à poursuivre les études de statistique fiscale qui me sont chères. Je n'aurai garde d'y manquer, vous pouvez en être assurés. Ce sera sans doute pour moi, en effet, le moyen le meilleur de répondre à votre bienveillance et de vous témoigner ma très vive gratitude. (*Applaudissements*).

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur la statistique agricole décennale de 1892.

M. FOURNIER DE FLAIX : Avant de poursuivre l'examen des résultats présentés par l'enquête agricole de 1892, j'ai à faire une rectification relative au projet dont je vous ai entretenus, de la Société d'agriculture. La Société ne se propose pas de dresser une enquête elle-même, mais de tracer un programme rationnel des conditions d'une nouvelle enquête. Nous approchons de cette nouvelle enquête, puisqu'elle aura lieu en 1902. L'idée de la Société d'agriculture est excellente ; nous n'avons qu'à faire des vœux pour qu'elle la réalise le plus tôt possible.

Les observations que j'ai à vous soumettre tendent, en effet, comme les précédentes, à établir que, tout en disposant d'abondants et excellents matériaux, le ministère de l'agriculture a besoin d'adopter une méthode plus technique pour les mettre en œuvre.

À cet égard, il faut être sans beaucoup d'illusions, parce que les ministres changent sans cesse, et avec eux les points de vue, pour dresser une statistique. C'est ainsi que l'honorable M. Tisserand, agronome émérite, a dû entrer à la Cour des comptes.

La Société de statistique, au contraire, est stable ; le devoir lui incombe donc de maintenir les bonnes méthodes, les saines traditions en fait de statistique.

I. *Du revenu net de la propriété foncière rurale et de ses éléments.* — Dans le résumé qu'il vous a soumis de l'enquête de 1892, notre honorable collègue, M. Fléchet, ne s'est occupé que de la production brute. Il n'en est pas de même de l'enquête elle-même. Elle contient des résultats d'ensemble, comme celle de 1882 et comme celle de 1862, et par suite, une évaluation du produit net.

On possède sur ce produit net, qui a eu tant d'importance au siècle dernier, des détails intéressants qui remontent aux États généraux du xvi^e siècle. Ces détails prouvent combien a été funeste à la France, au point de vue du retard dans son développement économique, la suspension des États généraux pendant 175 ans.

En 1790, l'Assemblée constituante chargea Lavoisier d'une sorte d'enquête agricole, indispensable pour opérer les réformes fiscales qu'elle avait décrétées en principe. Lavoisier évalua le produit net à 1 281 millions, dont l'impôt, sous diverses formes, aurait pris à peu près la moitié, d'après lui.

Ces estimations diverses ont été contestées à deux points de vue : d'une part, l'impôt, même avec la dime et les droits féodaux, ne s'élevait pas à 600 millions sur le revenu foncier rural et, d'autre part, le produit net, sans l'impôt, s'élevait à peu près à 1 400 millions. On peut accepter qu'en 1789, le produit net, impôts

déduits, représentait à peu près 1 milliard. M. Léonce de Lavergne indique 900 millions.

Ces résultats changèrent dès la paix de 1814.

Toutefois, pour obtenir une évaluation de quelque certitude, il faut arriver jusqu'à l'enquête agricole de 1852, qui éleva le revenu foncier rural à 1 824 millions, fixé à 2 645 millions par l'enquête postérieure de 1882 et à 2 368 millions par celle de 1892.

Ces étapes se résument ainsi :

1789.	1 000 millions.
1852.	1 824 —
1882.	2 645 —
1892.	2 368 —

A ces chiffres, correspondent les évaluations du capital représenté par les fonds eux-mêmes :

1852.	61 189 millions.
1882.	91 584 —
1892.	77 847 —

Dans ces estimations n'est pas compris le capital d'exploitation :

1852.	3 276 millions.
1882.	7 370 —
1892.	6 500 —

ni la valeur des châteaux et maisons d'habitation, autres que les bâtiments d'exploitation.

En ce qui concerne les évaluations de capitalisation, ces chiffres présentent une certaine clarté, une certaine certitude, sans qu'on puisse leur indiquer ni minimum ni maximum, car si l'on mettait aujourd'hui en vente, comme en 1790, un cinquième et encore moins un quart du territoire, en supposant le maintien ordinaire de la sécurité publique et du courant des transactions, le déchet serait incalculable soit pour les terres, soit pour les animaux.

Quant au revenu net, il est encore plus difficile à établir, et les chiffres que je viens de vous présenter n'en donnent qu'une idée imparfaite à tous égards.

L'enquête de 1882 et celle de 1892 intitulent ce produit net *le loyer de la terre*. Cette expression est fort délicate à saisir; en réalité, dans le langage ordinaire, elle ne correspond qu'aux terres affermées qui ne représentent que 12 628 800 hectares, sur 44 241 000 hectares cultivés, sans compter les pâtis, landes et terrains vagues.

Pour les 32 millions d'hectares cultivés par faire valoir et métayage, il est bien difficile de faire une estimation quelconque du loyer de la terre ou de l'intérêt du capital foncier. C'est là une distinction qui, se rapportant à d'anciennes théories, tend à disparaître.

Au contraire, il faut bien reconnaître que le produit net réel est loin d'avoir le caractère qu'on lui a autrefois attribué et qu'il se partage tout autrement; à côté des propriétaires qui étaient censés avoir seuls un produit net, on est obligé de reconnaître qu'il existe d'autres part prenans sur le produit net :

1° L'État ou les impôts;

2° Les bénéfices des fermiers;

3° La part des métayers, véritables coopérateurs;

4° Les salaires qui représentent le produit le plus net.

En 1882, on avait évalué à 1 550 millions les bénéfices de l'exploitation, — fermiers et métayers, — ils n'ont plus représenté que 1 129 millions en 1892. Cette différence explique la baisse des fermages.

Les salaires auraient moins baissé : 3 967 millions au lieu de 4 150 millions. Il est, en effet, notoire, que les salaires agricoles ont légèrement diminué, ce qui confirme la règle fondamentale que le salaire est un forfait qui met le travailleur à l'abri de chances de réalisation du produit brut.

Nous n'avons aucun moyen de vérifier les chiffres qui précèdent. Aussi, émettons-nous le vœu que dans les prochaines enquêtes on fasse, ce qui n'est pas difficile, le relevé des salaires par département et par nature de culture, ainsi que celui des bénéfices d'exploitation.

Quant à l'impôt payé par l'agriculteur, il est manifestement bien supérieur à celui indiqué par l'enquête :

Foncier principal	103 millions.
Centimes	139 —
Prestations.	60 —
	302 —
Impôts indirects	300 —
	602 millions.

L'enquête n'a tenu compte de la part des agriculteurs ni dans l'impôt personnel, ni dans l'impôt mobilier, ni dans celui des portes et fenêtres.

Mais la principale erreur a été commise dans l'attribution à l'agriculture de 300 millions seulement, sur les 2 800 millions d'impôts indirects que supporte la France; je crois être au-dessous de la vérité en portant au quart de ce total la part de l'agriculture qui supporterait ainsi 1 milliard au moins d'impôts.

Récapitulant ces participations on trouve :

État ou impôt	1 000 millions
Salaires.	3 967 —
Exploitation	1 129 —
Ensemble. . .	6 096 millions.

La production brute s'est élevée, en 1892, à . 14 037 millions.

L'enquête en déduit, pour passif :

1° Nourriture des animaux . . .	3 952 millions.
2° Frais généraux.	1 465 —
	5 417 millions.
Produit net.	8 620 —
Participations	6 196 —
Part des propriétaires dans le produit net . .	2 424 millions.

Si l'on en retranchait, avec l'enquête agricole, 400 millions pour intérêts du capital d'exploitation, on n'aurait plus que 2 024 millions pour la part des propriétaires dans le produit net, soit 45 francs par hectares, sur 44 millions d'hectares, sans comprendre l'intérêt du capital d'exploitation ou 54 francs en le comprenant.

Je crois ce chiffre de 45 francs par hectare inférieur à la réalité.

Ce fait doit provenir de ce qu'il a été prélevé pour la nourriture des animaux une somme trop élevée et de ce qu'il n'a pas été tenu compte de la part de leur travail qui se convertit en argent.

Ce sera à la prochaine enquête à élucider ces diverses appréciations.

En tout cas, sur une production brute de 14 milliards qu'il n'est pas possible de contester, les propriétaires, tout en avançant une somme de 6 432 millions pour impôts, salaires et frais généraux, ne bénéficient que de 2 424 millions. Il

leur faut donc des ressources pour faire face à de telles avances et courir la plus grande part des risques de la production.

Avant de quitter cette intéressante répartition, je dois rappeler que les 9 602 millions de production brute, accusés par M. Fléchet, ne peuvent concorder avec les chiffres ci-dessus, puisque les frais généraux, participations et bénéfices s'élèvent au minimum à 10 085 millions.

II. *Répartition de la propriété rurale.* — Ces divers participants qui sont-ils? Ici il y a encore bien des illusions à dissiper et des lumières à projeter.

1° Il y a d'abord les métayers propriétaires au nombre de 123 297 et les métayers non propriétaires au nombre de 226 271 exploitant à moitié 3 767 000 hectares; contenance moyenne de ces métairies 10 hectares 78.

Quelle peut être la moitié leur revenant par hectare? On ne peut l'évaluer à moins de 50 fr. par hectare.

Dans ces chiffres n'est pas compris le revenu du métayer à titre de propriétaire.

2° Viennent après les fermiers propriétaires, au nombre de 475 778, et les fermiers non propriétaires, au nombre de 585 623; ensemble ils exploitent 12 628 800 hectares; moyenne de la ferme 11 hectares 71, presque la même que la métairie.

C'est qu'il est difficile qu'un corps rural d'exploitation soit inférieur à 10 hectares.

Les bénéfices de l'exploitation ont été calculés à 1 129 millions. La part des métayers représente environ 188 millions.

Cette part prélevée, il reste pour les fermiers 941 millions, soit 74 fr. par hectare. Le fermage moyen en France, de terres et de prés, est de 61 fr. l'hectare.

A ces bénéfices les fermiers propriétaires joignent leurs profits de propriétaires.

3° Au troisième rang, il faut classer les journaliers propriétaires qui, aux 3 967 millions de salaires, ajoutent leurs profits de propriétaires. Ces journaliers propriétaires sont au nombre de 588 950.

Il n'est pas impossible de se faire une certaine idée de la part de chacune de ces catégories dans les profits fonciers nets; en effet,

L'enquête de 1892 donne la répartition ci-après des exploitations rurales :

1^{re} catégorie : 2 235 405 moindre de 1 hectare faisant ensemble. 1 327 500 hect.
2^e — 1 826 250 de 1 à 5 hectares, ensemble 5 000 000 —

On peut considérer que les journaliers et les métayers propriétaires sont compris dans la première catégorie et que les fermiers propriétaires sont compris dans la seconde. D'après des calculs approximatifs, on peut évaluer que la part des journaliers propriétaires dont le produit net, à titre de propriétaires, s'élève à environ 25 526 000 fr.; celle des métayers propriétaires à 4 591 000 fr. et celle des fermiers propriétaires à 58 395 000 francs.

Ayant dû prélever sur le profit net 88 300 000 fr., il reste à répartir entre les propriétaires, 1 932 700 000 fr.

Les propriétaires qui ne sont ni journaliers, ni métayers, ni fermiers, sont répartis de la manière suivante par l'enquête agricole de 1892:

1° 2 183 129 propriétaires faisant valoir eux-mêmes;
2° 16 091 — cultivant avec un régisseur.
2 199 220 familles.

88.300 }
25.526 }
4.591 }
58.395 }

1.932.700.000
9.021.212

Il n'est pas possible d'établir de rapports entre ces familles et le nombre des exploitations; le nombre des exploitations dépassant celui des familles.

TABLEAU.

Propriétaires 1061491
Métayers 248108
Fermiers 1061491
Journaliers 248108
Total 2199220

329
316

Nombre des familles.		Exploitations.	
Propriétaires	{ avec régisseur 16 091	moins de 1 hectare.	2 235 405
	{ sans régisseur 2 183 129	de 1 à 5 hectares	1 826 250
Fermiers propriétaires.	475 778	de 5 à 10 —	791 308
Métayers propriétaires.	123 297	de 10 à 40 —	711 118
Journaliers propriétaires.	588 950	au delà de 40 hectares.	138 671
Total	3 387 245	Total.	5 702 752

Les 2 199 220 propriétaires indépendants ne se partagent pas la totalité des 1 933 700 000 fr. de revenus fonciers ; après les prélèvements ci-dessus, il faut en déduire un dixième pour la part de l'Etat, des départements, des communes, des hôpitaux et autres associations dans le sol cultivé, soit 4 483 677 hectares sur 44 241 720 hectares. Ce dixième déduit, il ne reste que 1 740 400 000 fr. à répartir entre 2 199 220 familles : prorata 800 francs environ. Si l'on tient compte, dans la répartition, de l'intérêt du capital d'exploitation et si l'on en attribue les trois quarts aux familles de propriétaires indépendants, on trouve par famille 927 fr.

Cette moyenne est évidemment inférieure à la réalité pour les deux dernières catégories d'exploitations au nombre de 850 000 environ, contenant plus de 51 hectares ; mais elle est supérieure pour les catégories 2 et 3, au nombre de 2 600 000 environ, contenant de 1 à 5 hectares.

Ces résultats démontrent quels sont les degrés de la dissémination du revenu foncier agricole en France, de même que celle de la propriété foncière rurale. Plus de 3 387 215 familles (journaliers, métayers, fermiers, propriétaires par faire valoir et régisseurs) exploitent 39 758 043 hectares en culture, le surplus cultivé, soit un dixième, appartenant à l'Etat, aux départements, communes, hôpitaux et autres groupes, 16 215 familles seulement cultivent par régisseurs.

Aussi de 1882 à 1892 s'est-il produit un certain ralentissement dans cette dissémination :

	1882.	1892.
Journaliers propriétaires.	727 374	588 950
Métayers	147 128	123 297
Fermiers	500 144	475 778
Propriétaires	2 150 696	2 199 220

L'accroissement très limité de ces derniers ne compense pas la diminution des autres.

Quant aux exploitations, elles présentent les résultats ci-après :

	1882	1892.
Moindres de 1 hectare.	2 167 667	2 235 405
De 1 à 5 hectares.	1 865 878	1 829 259
De 5 à 10 —	769 152	788 229
De 10 à 20 —	431 335	429 497
De 20 à 30 —	198 041	189 667
De 30 à 40 —	97 828	92 047
De 40 à 50 —	56 419	53 343
De 50 à 100 —	56 866	52 048
De 100 à 200 —	20 644	28 777
De 200 à 300 —	5 585	6 223
Au delà de 300 hectares.	2 574	4 280

Il s'est reconstitué quelques grandes propriétés tandis que, d'autre part, le mouvement parcellaire a lentement progressé.

Il ne reste que deux chiffres généraux à produire pour compléter ceux qui précèdent : d'une part, l'ensemble du sol cultivé ; d'autre part, la population agricole :

Sol cultivé.

	1892.	1882.
	1 000 hectares.	
Terres labourables . . .	25 791	26 018
Bois et forêts	9 521	9 455
Prairies et vergers . . .	6 556	5 537
Vignes	1 796	2 197
Jardins	473	»
	<u>44 137</u>	<u>43 207</u>

La culture a gagné presque 1 million d'hectares depuis 1882, et les landes, pâtis et terres incultes ont diminué d'autant.

Population agricole (1).

	1862.	1882.	1892.
Familles { de propriétaires indépendants	1 812 573	2 150 696	2 199 220
{ de fermiers propriétaires	648 836	500 144	475 778
{ de métayers propriétaires	203 860	147 128	123 297
{ de journaliers propriétaires	1 134 490	727 374	588 950
	<u>3 799 759</u>	<u>3 525 342</u>	<u>3 387 245</u>
Familles non propriétaires cultivant le sol à titres divers.	1 457 314	1 415 945	1 427 625
	<u>5 257 073</u>	<u>4 941 287</u>	<u>4 814 870</u>
Domestiques de ferme	2 095 777	1 954 251	1 832 171
Ensemble	<u>7 352 850</u>	<u>6 895 538</u>	<u>6 647 041</u>

Ces chiffres expliquent l'harmonie sociale et l'aisance qui existent dans les campagnes. Le territoire agricole français est depuis longtemps le plus prospère du globe; il jouit d'un climat admirable, d'une fertilité moyenne considérable et d'une variété de culture et de produits extraordinaire. Il a supporté, depuis un quart de siècle, des crises graves : 1° celle du phylloxéra, accompagnée d'autres fléaux. Les résultats de la récolte de 1898 ont une très grande importance, parce qu'ils prouvent que les cépages français, greffés sur des plants américains, ont conservé toutes leurs qualités vinicoles, c'est un grand succès agricole; 2° celle de la baisse de prix des céréales, cette baisse a atteint son maximum. On sait aujourd'hui qu'il faut se remettre à la culture du blé, qu'elle va redevenir rémunératrice et que les Américains, Australiens, Argentins, ne sont plus en mesure d'accabler les prix à cause de l'accroissement de la consommation.

Il ne faut plus à la propriété rurale française que de la sécurité. Son œuvre a été admirable. C'est à elle à se défendre contre les attaques dont elle est l'objet; elle a vaincu le phylloxéra, elle a résisté à la baisse des prix; à elle de tenir tête au communisme. Elle a réalisé une sorte d'idéal social, rural et agricole par le partage et l'exploitation de la terre en groupes qui se complètent et se soutiennent.

Elle a su associer tous les types de propriété et de culture.

Très petite, petite, moyenne, grande et très grande consistance, quant à la propriété.

Coopération avec le métayage, location avec le fermage, faire valoir de toutes sortes, gestion par régisseur, quant à la culture.

Ces variétés répondent à la fois et aux goûts de la population et aux exigences des cultures et des climats.

Enfin, elle distribue chaque année plus de 5 milliards de salaires pour lesquels il lui faut des réserves importantes.

(1) Dans cette évaluation de la population agricole ne figurent pas les ouvriers agricoles (charrons, maréchaux-ferrants, forgerons, charpentiers, maçons, bourrelliers, cordiers, bûcherons, charbonniers, taupiers), tous parties intégrantes de la production agricole; — ni les mécaniciens, qui doivent commencer à constituer un groupe, puisque les machines agricoles à vapeur sont au nombre de 12 037 dans un ensemble mécanique de 4 321 101 machines de tout genre.

Que deviendrait cet édifice incomparable, le plus beau territoire agricole que les cultivateurs aient encore constitué, si l'on répartissait, d'après les rêves des idéologues et des révolutionnaires contemporains, 39 millions d'hectares entre 39 millions d'individus! à peine une Irlande. Tous les progrès anciens seraient perdus, tous les progrès nouveaux impraticables; car, dans cette égalisation destructive, les ressources manqueraient pour couvrir les risques et pour soutenir les luttes auxquelles tout travail humain est destiné.

Que d'efforts, que de sacrifices, que d'avances, le combat contre le phylloxéra a exigés. On ne peut pas évaluer à moins de 12 milliards les pertes qu'il a causées et à moins de 4 milliards les frais de reconstitution des vignobles.

Ce ne sont pas les journaliers, métayers, fermiers, propriétaires qui ont pu supporter ces pertes ni faire ces avances, ni même les propriétaires indépendants de moins de 5 hectares, si nombreux cependant. Il a fallu, il faut encore les convaincre par des exemples et les aider par des avances afin de replanter leur vignoble ou d'acheter des engrais minéraux pour améliorer leurs terres de labour.

Il faut avoir le courage d'aller plus loin et le dire sans hésiter aux niveleurs contemporains que pour la plupart des petits cultivateurs, comme il nous serait facile de le prouver par des exemples péremptoires pris sur les lieux mêmes, aussi techniques que ceux de Leplay, le salaire agricole, sans risques, sans aléa, sans chômage, est une meilleure condition économique que la culture de quelques ares.

L'idéal véritable, la France l'a réalisé, puisqu'elle possède une armée de journaliers et de métayers propriétaires qui joignent au salaire ou au partage en nature, leur part dans le produit net. Ce produit net ne se répartit pas seulement entre 2 200 000 propriétaires, mais aussi entre 1 200 000 fermiers, métayers et journaliers.

M. CHEYSSON ne trouve pas dans l'enquête agricole la preuve que les gages et salaires aient fléchi par tête. Si, en effet, l'on y constate, d'une part, une réduction de 183 millions sur le chiffre global « des gages et rémunérations du personnel » (p. 443), on y voit, d'autre part, que le nombre des « auxiliaires ou salariés » s'est réduit de 394 558 (p. 392), sans doute par suite de la désertion des campagnes. Cette raréfaction de la main d'œuvre a plus que compensé pour chacune des parties prenantes la diminution de la somme totale à répartir entre elles.

Quant à la perte de 12 milliards, que, d'après M. Fournier de Flaix, le phylloxéra aurait infligée à la valeur de la vigne en France, M. Cheysson se refuse également à souscrire à une telle évaluation.

L'enquête de 1880-81 sur la propriété bâtie a fait ressortir à 7 milliards (exactement 6 887 902 398) la valeur vénale de nos 2 109 250 hectares de vignes, soit à 2 968 fr. 24 c. par hectare. Celle de 1892 fait remarquer que de toutes nos cultures la vigne est, avec les bois-futaies, celle qui a le moins ressenti la crise agricole, sa valeur vénale n'ayant fléchi, suivant les classes, que de 9 à 14 p. 100, entre 1882 et 1892 (p. 412). Si l'on adopte pour cette baisse le taux moyen de 12 p. 100, la valeur par hectare, qui était en 1882 de 2 968 fr. 24 c. tombe à 2 612 fr. 05 c. En appliquant cette valeur aux 1 800 489 hectares de vignes qui sont indiqués par l'enquête de 1892 (c'est-à-dire 396 290 de moins qu'en 1882), on trouve pour le vignoble en 1892 la valeur de 4 702 967 192 fr.

Il en résulterait une moins-value de. 2 184 935 206^r

Mais les 396 290 hectares retranchés à la vigne ont reçu une autre destination; la plupart d'entre eux ayant été convertis en terres labourables (enquête 1892, p. 93).

Ces terres labourables valaient en 1882 par hectare 2 197^r, 43. D'après l'enquête de 1892, leur valeur s'est réduite en moyenne de 18 p. 100 (p. 412), ce qui la ramène à 1 801 fr. 89 c.

Appliquée aux 396 290 hectares retranchés du vignoble, cette valeur moyenne diminue la moins-value de.

714 070 988

et la ramène au chiffre de. 1 470 864 218^r

La moins-value, entre les valeurs du vignoble en 1892 et 1882, serait donc, en définitive, non pas de 12 milliards, mais de 1 milliard et demi. Encore n'est-elle pas uniquement imputable au phylloxéra, mais tient-elle en outre, dans une assez large proportion, d'abord aux autres maladies de la vigne (mildew, black-rot, anthracnose, etc.) ensuite à la dépréciation générale qui frappe la propriété non bâtie, en dehors de tout fléau naturel.

M. Alfred NEYMARCK présente plusieurs observations à propos des chiffres fournis par M. Fournier de Flaix et par la *Statistique agricole décennale de la France*, au sujet des salaires agricoles. M. Fournier de Flaix estime que les salaires agricoles ont baissé. Or, d'après la *Statistique agricole de la France* (résultats généraux de l'enquête décennale de 1892) les salaires agricoles auraient été fournis pour 6 663 135 cultivateurs et domestiques de ferme qui auraient donné près de 2 milliards de journées de travail que l'on peut évaluer l'une dans l'autre à près de 4 milliards de francs. Il résulterait aussi de ce document que les gages des domestiques de ferme auraient tous augmenté, tandis que les salaires des journaliers agricoles accuseraient une baisse de 8 p. 100 en dix ans; mais le document officiel fait ressortir l'amélioration apportée depuis un certain nombre d'années dans l'alimentation des ouvriers agricoles qui tiennent à se nourrir à meilleur compte qu'autrefois, tout au moins de légumes et de fruits.

M. Alfred Neymarck estime que, dans leur ensemble, les salaires et gages agricoles ont sensiblement progressé et que cet accroissement est une des lourdes charges de la culture, charge bien autrement importante que celle résultant des impôts. La question des salaires agricoles intéresse une très grande partie de la population. En se reportant aux chiffres qui ont été fournis par les statistiques du ministère, en 1862, 1882, 1892, voici quelles auraient été les moyennes des gages des domestiques de ferme :

	1862.	1882.	1892.
Maîtres valets.	361 ^f	465 ^f	493 ^f
Laboureurs et charretiers. . . .	256	324	360
Bouviers, bergers, etc. (adultes) .	230	290	322
Servantes de ferme	130	235	202

Dans ce relevé, la seule diminution constatée s'applique aux gages des servantes de ferme. D'après la statistique agricole décennale, on rencontre des gages dépassant 200 fr. dans 34 départements; 8 présentent un chiffre supérieur à 300 fr. Dans 53 autres départements, les gages des servantes de ferme oscillent de 89 fr., 96 fr., 98 fr.

Quant aux salaires des journaliers, voici également aux mêmes années 1862, 1882, 1892 quel a été leur prix. On sait que ces prix varient suivant la saison d'hiver ou d'été et suivant que les journaliers sont nourris ou non.

En voici le relevé :

	Hommes.			Femmes.			Enfants.		
	1862.	1882.	1892.	1862.	1882.	1892.	1862.	1882.	1892.
En hiver.									
NOURRIS . . .	1,08	1,31	1,30	0,62	0,79	0,79	0,43	0,52	0,47
NON NOURRIS .	1,85	2,22	2,04	1,14	1,42	1,35	0,82	0,94	0,95
En été.									
NOURRIS . . .	1,82	1,98	1,85	1,13	1,14	1,08	0,77	0,74	0,69
NON NOURRIS .	2,77	3,11	2,94	1,73	1,87	1,78	1,22	1,31	1,23

M. Alfred Neymarck fait remarquer combien les statistiques des salaires agri-

coles auraient besoin d'être complétées, précisées, suivies attentivement. Il serait à désirer que par des faits bien déterminés, il fût possible de dégager les dépenses actuelles et les revenus d'une famille agricole, le produit brut et le produit net de plusieurs exploitations; ce sont, en quelque sorte, des monographies-types qu'il conviendrait d'établir. MM. E. Levasseur, Cheysson, de Foville, ont fait des statistiques de ce genre, dans leurs divers travaux: la statistique agricole officielle pourrait s'en inspirer.

M. Alfred Neymarck ajoute que, d'après le dénombrement de la population agricole, le nombre des chefs d'exploitation est supérieur à celui des salariés: en celà, la population agricole diffère de la population industrielle. Dans l'enquête décennale de 1882, cette situation avait été déjà constatée, mais elle n'existait pas en 1862. Au point de vue économique et social, cette constatation montre l'émigration des travailleurs de la campagne vers les villes et les grands centres industriels et commerciaux.

M. Alfred Neymarck demande ensuite à M. Fournier de Flaix quelques renseignements sur l'évaluation qu'il a faite des pertes que le phylloxéra avait causées au pays. M. Fournier de Flaix a évalué ces pertes à 12 milliards. Ces chiffres paraissent être trop élevés. Il faut tenir compte, sans doute, des pertes subies par les propriétaires et de celles supportées par l'État; mais M. Neymarck rappelle que M. Léon Say avait évalué ces pertes à environ 4 milliards, et que d'après le travail publié par M. Hennebique, dans le *Dictionnaire des finances* (t. II, p. 870), le total des pertes subies par le Trésor se serait élevé à 1 802 484 399 fr.

M. FOURNIER DE FLAIX persiste à penser qu'il y a eu, de 1882 à 1892, une baisse sur les salaires agricoles. Quant aux pertes causées par le phylloxéra, il appuie son chiffre sur une note rédigée, il y a quelques années, par M. Armand Lalande, président de la Chambre de commerce de Bordeaux et membre de la Société d'économie politique. M. Lalande fixait ces pertes à 10 milliards, en ajoutant qu'à son avis c'est plutôt un chiffre trop faible, les pertes ayant augmenté depuis la rédaction de cette note; c'est ce qui a engagé M. Fournier de Flaix à adopter le chiffre de 12 milliards.

M. FLÉCHEY se réserve de répondre à quelques-unes des nombreuses questions soulevées par l'honorable M. Fournier de Flaix. Pour le moment, il se bornera, en ce qui concerne le montant des rémunérations, salaires et gages des travailleurs agricoles évalués, pour 1892, par la statistique agricole décennale, à 3 975 millions de francs, à faire quelques réflexions.

Tout d'abord ce chiffre n'est qu'une indication, une partie des éléments nécessaires pour l'élucider complètement ne figurant pas dans le document officiel, déjà bien développé. On y rencontre, en effet, les gages annuels de 8 catégories de domestiques de ferme depuis la servante de ferme jusqu'au maître valet, accompagnés de leurs populations respectives. Ce document fournit, en outre, les salaires moyens par jour de travail de 18 catégories de journaliers et ouvriers maraîchers, suivant le sexe, la saison et le mode d'alimentation, mais sans l'indication des populations correspondantes, enfin se tait sur l'évaluation du travail fourni par les exploitants. D'autre part, ce même document estime le nombre total des journées de travail à 2 milliards de francs en nombre rond, à 2 fr. environ l'une dans l'autre, ce qui suppose par travailleur agricole, vu leur nombre total de 6 663 000, une rémunération moyenne annuelle (réelle ou fictive suivant qu'il est salarié ou exploitant) de 595 fr.

Dans ces conditions, il ne paraît pas impossible à M. Fléchéy de dégager certains renseignements de détail qui permettront d'élucider la valeur statistique des chiffres globaux ci-dessus. Calculant, en effet, ceux relatifs aux domestiques de ferme pour lesquels toutes les données sont fournies, on peut obtenir *complémentairement* les renseignements relatifs au restant des travailleurs agricoles, c'est-à-dire à l'ensemble des exploitants et des journaliers. Voici les résultats. La valeur totale des gages des diverses catégories de domestiques de ferme est de 524 millions et demi de francs, c'est un gage moyen annuel de 286 fr. correspondant à 0 fr. 80 c.

par jour. Il est bien entendu que l'on a tenu compte ici des populations correspondantes à chaque catégorie.

Passons maintenant aux nombres complémentaires : on trouve d'abord que le travail des 4 831 000 exploitants et journaliers est évalué au total à une somme de près de 3 milliards et demi de francs, ce qui suppose une valeur moyenne annuelle de 717 fr. pour le travail de chacun d'eux. Calculant maintenant que les 1 832 000 domestiques de ferme, sur le pied de 360 jours de travail, fournissent 660 millions de journées, les 1 340 millions autres journées s'appliqueront aux autres travailleurs agricoles. La valeur de ces journées venant d'être estimée à 3 milliards et demi, on tirera la valeur moyenne d'une journée, soit 2 fr. 60 c. en nombre rond. On peut obtenir enfin le nombre total des journées de travail d'un exploitant ou journalier pendant l'année, soit en divisant le nombre total de ces journées pour l'ensemble de la population considérée par le nombre de ceux qui les ont fournies, soit en divisant la valeur moyenne de l'ensemble des journées de travail par la valeur moyenne d'une journée. Le nombre ainsi obtenu est de 277 jours. Ce dernier chiffre constitue une moyenne entre le nombre de journées de travail d'un exploitant et le nombre de journées certainement inférieur que fournira le simple journalier non propriétaire.

Aller plus loin serait, vu l'approximation des chiffres, aborder le domaine des hypothèses, et M. Fléchet croit en avoir assez dit, pour démontrer qu'en l'absence de renseignements complets, les chiffres de la base du document officiel paraissent répondre, d'une manière suffisante, aux principales conditions économiques que présente la population des travailleurs agricoles. C'est une évaluation, mais elle est plausible. Il est d'ailleurs évident que pour obtenir des résultats très exacts, il faudrait pouvoir relever, d'une façon distincte, les salaires et les populations de près de 30 catégories de travailleurs agricoles. Le ministère de l'agriculture a reculé devant cette profusion de détails à demander aux commissions d'enquête déjà surchargées.

M. le PRÉSIDENT remercie vivement les divers orateurs qui ont pris part à cette importante discussion, qu'il ne peut considérer comme terminée, puisque M. Fléchet, l'auteur de la communication qui l'a provoquée, se propose de répondre à plusieurs questions soulevées par M. Fournier de Flaix et qui n'ont pas fait l'objet d'un débat.

L'ordre du jour de la séance du 21 décembre prochain serait donc ainsi fixé :

1° Élections pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil ;

2° M. Doumer : L'état économique et financier de l'Indo-Chine ; l'organisation d'un service de statistique dans ce pays ;

3° M. Fléchet : La statistique agricole décennale de 1892 ; fin de la discussion ;

4° M. Pierre des Essars : Les banques au Japon.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
ÉM. YVERNÈS.

Le Président,
BEAURIN-GRESSIER.

II.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

RAPPORT SUR LE PRIX BOURDIN

PAR M. E. CHEYSSON, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Tous les trois ans, la Société de statistique dispose des arrérages d'un legs de 1 000 fr. que nous a fait notre ancien et regretté président, le Dr Bourdin, pour les attribuer, sous forme de prix, à l'auteur du meilleur article paru dans notre

Journal au cours de cette période triennale. Comme en 1889, 1892 et 1895, le jury, chargé de faire ce choix (1), m'a demandé de vous rendre compte de ses travaux. Mieux aurait valu pour tous assurément rajeunir ce compte rendu par le choix d'un autre rapporteur. La prudence me conseillait de décliner cet honneur, dont je sentais le danger et qui devait mettre votre bienveillance à une nouvelle épreuve. Mais vos amicales instances ont triomphé de mes scrupules et je viens, pour la quatrième fois (2), vous exposer les résultats de l'examen auquel s'est livré le jury en vue de l'attribution du prix Bourdin.

Les trois années de notre publication soumises à l'appréciation du jury portent les millésimes 1895, 1896, 1897, et correspondent à une masse imposante de travaux. Puisque nous sommes entre statisticiens, vous me permettrez de vous en traduire l'importance en quelques chiffres expressifs.

Ces trois volumes contiennent ensemble 1 366 pages, qui, eu égard à leur format et à leur caractère typographique, équivalent au moins à 2 000 pages d'un in-8° ordinaire, c'est-à-dire à la matière de 5 gros volumes de ce dernier format.

Ces pages se répartissent en 82 articles originaux, dus à 40 auteurs, sans compter 41 chroniques, 30 procès-verbaux de nos séances, avec leurs annexes, et 12 comptes rendus bibliographiques.

Ce sont là des chiffres respectables; mais ce qu'ils ne disent pas, et ce qu'apprend seulement la lecture attentive de notre recueil, c'est la valeur scientifique, c'est l'attrait de ces études, qui portent sur les sujets les plus variés, les plus actuels, les plus saisissants, comme aussi les plus délicats et les plus utiles à éclairer.

Quel dommage que des travaux aussi considérables ne soient pas répandus, comme ils méritent de l'être! On n'a plus le temps de lire, ou plutôt de lire les travaux sérieux et de longue haleine. Certes, on n'a jamais dévoré autant d'imprimés qu'aujourd'hui; on lit en omnibus, en wagon, même sur nos trottoirs, malgré leur encombrement; mais, que lit-on? des journaux à manchettes criardes, à titres flamboyants, qui piquent notre curiosité malade et surexcitent encore nos pauvres nerfs, déjà si malades. Il nous faut, pour nous tenir en haleine, des articles courts, brutaux, « sensationnels » comme on dit, écrits en style télégraphique, et assaisonnés au besoin de vitriol.

A côté de ces feuilles qui, à force de monter leur ton, ne peuvent plus que vociférer, il existe, Dieu merci! et en grand nombre, des journaux qui ont su conserver le respect d'eux-mêmes et de leurs lecteurs; mais, quoi qu'ils en aient, ils ne peuvent pas se soustraire au goût de leur public, qui veut des renseignements instantanés, et ils ont été amenés, plus ou moins contre leur gré, à donner au reportage de déplorables développements.

« Un cinématographe — écrivait récemment M. Melchior de Vogüé — un cinématographe qui montre en quelques instants les diverses contorsions de l'humanité, tel est le type qu'un journal bien fait s'efforce de réaliser. La curiosité publique exige de plus en plus l'information totale et rapide à l'américaine. »

Une pareille littérature absorbe, et au delà, le temps que, dans nos existences surmenées, on peut donner à la lecture, et prépare mal aux études austères et réfléchies comme les nôtres : le journal fait du tort à la revue et le reportage à la statistique. Il faut en prendre notre parti et continuer à enfouir dans notre Journal de véritables trésors de science, avec la conviction qu'on sera heureux de les y chercher et de les y trouver, le jour où l'on aura à étudier, pour la résoudre, une question quelconque, qu'elle soit sociale, économique ou financière.

Notre science touche, en effet, à tous les grands problèmes, qui sont à la fois l'honneur et l'angoisse de notre époque, et sur tous elle déverse la lumière à flots. Rien qu'à parcourir nos trois derniers volumes, nous voyons défiler devant nous, traitées avec autant d'impartialité que de compétence, les questions de la démo-

(1) Cette Commission est composée de MM. Coste, Neymarck, Fernand Faure et Cheysson, rapporteur.

(2) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1889, p. 318; 1892, p. 205; 1895, p. 408.

graphie, des monnaies, des revenus du capital et du travail, des crises, du coût de la vie à diverses époques, du prix du blé, des migrations intérieures et de la désertion des campagnes, de l'enseignement primaire, de la circulation des billets de banque, du morcellement des valeurs mobilières, des lois sociales, du salaire, de l'impôt, du budget domestique.... Que de beaux et importants sujets qu'on ne pourra désormais aborder sans recourir à notre Journal !

Placé en face de cette masse énorme de travaux, tous remarquables, à des titres divers, le jury du prix Bourdin a éprouvé — peut-être à un degré encore plus marqué que dans les précédents concours — l'embarras que vous ont déjà signalé mes rapports antérieurs : « l'embarras des richesses ». Il ne disposait que d'un prix pour récompenser tant de mérites éminents. Comment se décider à faire un choix entre des concurrents si nombreux et tous si distingués ?

Il nous a donc fallu procéder par éliminations successives et débayer le terrain.

Nous avons écarté d'abord, — malgré leur grand intérêt, le talent de leurs auteurs et les efforts qu'ils avaient pu leur coûter, — les travaux qui n'étaient pas absolument originaux, comme les chroniques périodiques des banques, des assurances, des transports, des tribunaux, comme aussi les compilations, les traductions, les variétés, les comptes rendus bibliographiques.

En vertu d'une jurisprudence déjà trois fois consacrée, nous avons fait une autre amputation, — celle-là plus douloureuse encore — en éliminant les articles de nos anciens présidents et du Bureau actuel. Nous retranchions ainsi, d'un seul coup, 33 articles sur 82 et 14 auteurs sur 40.

Ces simples chiffres montrent la part considérable que vos anciens présidents prennent à la vie de la Société. En statistique, comme ailleurs, « ce sont toujours les mêmes qui se font tuer » ; ils continuent à payer de leur personne et à contribuer au lustre de notre recueil avec une activité dont le Conseil leur exprime sa reconnaissance au nom de la Société.

Il serait trop long et trop difficile d'apprécier tous ces beaux travaux, dont plusieurs ont obtenu au dehors un légitime retentissement. Du moins, me saurez-vous gré de vous citer les noms de nos quatorze collaborateurs, dans l'ordre chronologique de leur présidence, en m'excusant d'avoir à comprendre le mien dans cette liste : ce sont MM. Juglar, Levasseur, Léon Vacher, Cheysson, de Foville, Yvernès, Keller, Ducrocq, Coste, Neymarck, Vannacque, Yves Guyot, Bertillon, enfin MM. Beaurin-Gressier et Duval, président et vice-président actuels.

Parmi tous ces noms, qu'il me soit permis de détacher celui de M. Beaurin-Gressier, notre cher président, pour son beau et consciencieux travail sur son budget domestique, véritable autopsie statistique, qui a eu chez nous et au dehors un si légitime succès, et celui de M. Yvernès, notre dévoué secrétaire général, qui assure, avec tant de zèle et de distinction, la marche de notre Société, et qui, non content de présider à la publication de notre Journal, a bien voulu encore l'améliorer de sa collaboration directe, en lui donnant ses deux chroniques semestrielles, si appréciées, sur la statistique judiciaire, et des articles originaux sur des sujets où il est passé maître, tels que la criminalité et le dénombrement, l'assistance judiciaire, les divorces et les séparations de corps.

Après ces diverses éliminations, nous nous trouvions encore en présence de 49 articles et de 26 auteurs. Cette fois, nous ne pouvions plus nous en tirer par des expédients plus ou moins pénibles : nous étions acculés à la nécessité de faire un choix.

Tout en reconnaissant les mérites de nombreux articles, nous avons plus spécialement remarqué ceux de M. Arsène Dumont, sur *la Natalité au Massachusetts* ; de M. Fournier de Flaix, sur *le Problème monétaire* ; de M. Bienaymé, sur *le Coût de la vie à Paris à diverses époques* ; de M. Maurice Bellom, sur *les Résultats et les charges des assurances allemandes*. — Ce sont là des travaux considérables, que le jury m'a donné spécialement mission de vous signaler et dont il félicite les

auteurs, en attendant qu'il puisse un jour vous proposer de les récompenser; mais il a pensé que, pour cette année, c'était à M. Léon Salefranque qu'il devait vous proposer d'attribuer le prix Bourdin.

Attaché à la Direction générale de l'Enregistrement, M. Léon Salefranque est à la source même des renseignements statistiques sur les opérations importantes et multiples qui passent par les mains de cette administration et qui sont liées de la façon la plus étroite à la vie même du pays.

Par une bonne fortune, dont nous devons nous applaudir, la Direction générale de l'Enregistrement a pour chef un des nôtres, un statisticien éprouvé, qui, après avoir enseigné la statistique dans une chaire de faculté, en fait d'excellente dans son administration, et encourage ses collaborateurs à en faire autour de lui, bien loin de les condamner au silence ou d'étouffer le résultat de leurs recherches sous le secret professionnel.

Votre jury avait eu déjà, en 1892, l'agréable devoir de signaler les services rendus à la statistique par une autre administration du Ministère des finances, celle des contributions directes, en décernant le prix Bourdin à notre collègue et ami M. Boutin; il est heureux de rendre aujourd'hui le même hommage à M. Fernand Faure, notre vice-président, directeur général de l'Enregistrement, à l'occasion du prix attribué à l'un de ses meilleurs lieutenants statistiques.

Sans parler d'une étude bibliographique sur *la Banque de France à travers le siècle*, les articles de M. Salefranque qui ont déterminé la décision du jury sont ses deux études : l'une, sur *les Libéralités aux départements, aux communes, aux établissements publics ou d'utilité publique devant l'impôt* (1896); l'autre sur *l'État général et comparatif du régime fiscal de la France* (1897).

Un mot sur chacune de ces études suffira à vous en montrer toute la valeur scientifique.

On sait à quelle rigueur fiscale sont soumises en France les libéralités envers les établissements publics qui s'adonnent à la science, aux arts ou à la charité. Tandis qu'elles sont exemptes de tout droit en Allemagne, en Italie, en Suisse, en Russie, en Angleterre, aux États-Unis, elles subissent, chez nous, quand elles résultent de donations entre vifs ou de dispositions testamentaires, le taux excessif de 11,25 p. 100.

Votre rapporteur connaît telle générosité qui a dû être précédée du versement de 200 000 fr. de droits. Cette rançon préalable est de nature à refroidir le zèle des donateurs et elle explique, en partie, le contraste qui existe entre la modicité relative des donations d'utilité publique dans notre pays et le magnifique épanouissement qu'elles présentent en Amérique, où surgissent, de toutes parts, des fondations magnifiquement dotées (1).

Quel est donc le produit de cet impôt ? — Joue-t-il, dans l'équilibre de notre budget, un rôle tel qu'il en devienne, pour ainsi dire, intangible ? — Voici ce que M. Salefranque répond à cette question :

Entre 1889 et 1893, la moyenne annuelle de ce produit a été de 4 143 472 fr. C'est pour cette somme, insignifiante eu égard à l'ensemble des droits de transmission (à peine 1/50), que l'on s'expose à tarir la source des donations, et, par suite, à infliger au Trésor lui-même des sacrifices bien supérieurs à son gain, en le condamnant à prélever sur les contribuables les ressources que les donateurs auraient spontanément apportées aux services de l'instruction et de l'assistance publiques. Toute tracasserie, toute exaction, qui peuvent comprimer l'élan de la générosité et de la charité privées, sont, en même temps qu'une atteinte à la liberté la plus respectable, une faute financière, qui retombe, soit sur le budget en aggravation de charges, soit sur les secours publics en diminution de ressources, sans compter

(1) L'Institut de France n'étant pas soumis à ce régime fiscal, cette exemption est, sans doute, une des causes déterminantes de cet afflux de libéralités, dont il est le réservoir et dont il lui devient de plus en plus difficile de recruter les lauréats.

que l'initiative privée, avec la souplesse et l'élasticité de ses solutions, sait bien mieux s'acquitter de cette tâche que l'État avec ses formules d'une implacable uniformité.

C'est cette idée qui a inspiré, à coup sûr, le travail de M. Salefranque. Il ne la laisse apparaître que discrètement; mais elle constitue le substratum de son étude; elle en fait l'intérêt pratique et lui sert de conclusion.

Pour éclairer son sujet, qu'il a traité en statisticien, non en économiste, il a mis à contribution les chiffres de la statistique générale de France, qui relève les autorisations accordées par le Conseil d'État ou les préfets aux bénéficiaires des dons et legs, entre 1871 et 1893. Il a fourni des tableaux complets sur le nombre des donateurs, sur le nombre et le montant des libéralités, ainsi que sur leur répartition entre les diverses catégories d'établissements d'après leur nature, et sur leur constitution en immeubles ou capitaux. Il a ainsi constaté que les immeubles, qui entraient pour la proportion de 37 p. 100 dans le montant des libéralités faites aux établissements religieux de 1871 à 1875, ont graduellement fini par n'en plus représenter que 9 p. 100 pendant la période 1891-1893. Ces tableaux établissent, en outre, depuis 1879, un fléchissement notable, tant du nombre des donateurs que de celui des libéralités. Au moment où toutes ces questions fiscales sont pendantes devant le législateur, il peut être singulièrement opportun d'appeler son attention sur les chiffres de M. Léon Salefranque, qui, sans plaidoirie, sans thèse préconçue, sont de nature à inspirer des doutes sérieux sur la qualité d'un impôt qui fait payer si cher son maigre produit.

Le second article de M. Salefranque, paru en 1897, a trait à *l'État général et comparatif du régime fiscal de la France*. Il sert surtout de justification statistique à un travail publié, sous ce titre, par le même auteur, dans la *Revue politique et parlementaire*. Il y montre l'enflure graduelle de nos budgets de recettes, qui sont passés successivement de 963 millions, en 1830, à 1 240 millions en 1847, à 941 millions en 1869, enfin à 3 393 millions en 1897. Si l'on ajoute 182 millions pour les budgets départementaux, 715 millions pour les budgets communaux, on arrive, pour les recettes provenant de l'impôt, au total formidable de 4 milliards.

Voilà un chiffre que le législateur fera bien de méditer, non pas seulement dans l'intérêt du contribuable, qui demande grâce, mais encore dans celui du rendement fiscal de l'impôt, qui a tout profit à ménager la matière imposable.

Bien que l'année 1898 ne figurât pas dans la période triennale sur laquelle devait porter l'examen du jury, il n'a pas pensé qu'il lui fût interdit d'y jeter un coup d'œil et de tenir compte à M. Salefranque des articles dont il a enrichi l'année en cours.

Ces articles sont au nombre de trois :

Dans le premier, intitulé : *Les mutations immobilières à titre onéreux de 1826 à 1895*, l'auteur constate, depuis quelques années, un mouvement de recul très marqué, qui a ramené, par réductions successives, le chiffre de 1895 à 2 milliards 100 millions, c'est-à-dire à celui de 1866.

Nous avons nous-même, dans une étude récente sur *la Crise du revenu et l'ère du travail* (1), signalé la baisse des produits de l'enregistrement, qui sont tombés en 15 ans — entre 1881 et 1896 — de 576 à 510 millions, soit de 11 p. 100. Nous avons attribué cette diminution aux pertes des spéculations financières et à la dépréciation des immeubles ruraux. M. Salefranque se demande, à son tour, mais sans résoudre la question, si la moins-value ne tiendrait pas « au krach de 1882 et à la nouvelle orientation donnée à notre régime économique ». Il y a là, dans tous les cas, un avertissement grave sur la limite de notre capacité fiscale, qui paraît atteinte, sinon même dépassée, et qui, dès lors, appellerait, non des surcharges nouvelles, mais bien plutôt de sensibles atténuations.

(1) *Revue politique et parlementaire*, numéro de novembre 1897.

Un autre enseignement à déduire du travail de M. Salefranque, c'est la mauvaise assiette de l'impôt qui, par suite du droit fixe superposé au droit proportionnel, grève beaucoup plus lourdement les petites ventes que les ventes importantes : ainsi, une vente de 100 fr. paie 17,37 p. 100, tandis qu'une vente de 5 000 fr. ne paie que 7,20 p. 100. Pour faire cesser ces choquantes anomalies, cent fois dénoncées et jusqu'ici toujours en vain, il faudrait abolir les droits fixes et rehausser le tarif des droits proportionnels, de manière à ce que la réforme se suffît à elle-même et ne coûtât rien au budget. C'est le système qu'appuie M. Salefranque : il est simple et pratique, conforme à la justice et au courant démocratique. Les ministres qui le proposeraient, les Chambres qui le voteraient auraient fait, sans bruit, de l'excellente besogne et s'acquerraient des droits à la reconnaissance du pays.

Au cours de son article, l'auteur formule certains desiderata pour l'amélioration de la statistique des mutations, entre autres celle qui concerne la répartition des ventes par catégorie d'importance.

Nous appuyons formellement ce vœu, qui ne saurait être suspect, puisqu'il émane, non d'un de ces statisticiens spéculatifs dont la curiosité est aussi insatiable qu'indiscrète, mais d'un professionnel, aux prises avec les exigences de la pratique et qui sait parfaitement discerner la limite où la statistique cesserait, suivant le mot américain, d'être « payante », c'est-à-dire coûterait plus qu'elle ne vaudrait. Mais, avant de dépasser cette limite, il reste encore bien des lacunes à combler, des besoins légitimes à contenter, des clartés à introduire, des subdivisions à apporter dans ces chiffres globaux, dont le bloc ne dit rien et masque tous ces faits intéressants, qui éclateraient au jour si l'on nous les présentait groupés en catégories bien tranchées.

Dans le cas où, faute de crédits et de personnel suffisants, on ne pourrait élargir à ce point le cadre annuel de la statistique, ce serait déjà un progrès très notable que de compléter, à tour de rôle, ses diverses parties par des enquêtes spéciales qui reviendraient à des intervalles plus ou moins rapprochés (1).

Ce sont là des suggestions que nous soumettons avec confiance au Directeur général de l'Enregistrement. Nous appuyant sur ce qu'il a déjà fait dans ce sens, par la création du remarquable *Bulletin* de son administration et par les gages nombreux qu'il a déjà donnés de son zèle éclairé pour la statistique, nous sommes convaincus qu'il accueillera nos desiderata scientifiques dans la mesure compatible avec la marche et les ressources de ses services administratifs.

Le second article, publié en 1898 par M. Salefranque, expose, d'après un document officiel qu'il a trouvé dans les archives de Lot-et-Garonne, les variations de la valeur du papier-monnaie, de 1791 à 1795, dans ce département. La somme en numéraire correspondant à 100 livres en assignats est tombée de 95 livres à 15,10 livres en 1795, à 4,80 livres en prairial an III, et à 0,42 livre en vendémiaire an IV. Le tableau de ces variations a été dressé par l'Administration centrale du département de Lot-et-Garonne, à la date du 1^{er} complémentaire an V, en exécution de la loi du 5 messidor an IV. Il serait grandement à souhaiter que l'exemple de M. Salefranque fût partout suivi et que les documents identiques à celui qu'il a inséré dans notre Journal fussent également publiés pour tous les autres départements.

Enfin, un troisième article du même auteur est consacré au *Mouvement des transports en France de 1863 à 1896, d'après les produits de l'impôt du timbre*. On y voit la progression énorme du nombre de ces contrats qui, pour les voies ferrées, a presque triplé de 1872 à 1896, passant, dans cet intervalle, de 36 à 94 millions de récépissés, lettres de voitures et bulletins d'expéditions, tant pour la grande

(1) Parmi ces améliorations des cadres statistiques de l'Enregistrement, nous citerons celle qui consisterait — ne serait-ce qu'à titre périodique, si on ne le peut faire tous les ans — à « décomposer le nombre et le montant des successions en ligne directe suivant le nombre des enfants »

que pour la petite vitesse. Le produit de cet impôt atteint 38 millions (dont 2 millions 200 000 fr. pour les transports maritimes).

Ce qu'il y a lieu de noter au milieu de cette progression générale, c'est l'essor particulièrement rapide qui a été pris par les colis postaux, dont la loi du 3 mars 1881 a fixé uniformément le droit à 0 fr. 10 c. Ce droit n'a pas été aggravé, lorsque la limite du poids de ces colis a été relevée à 5 kilogr. par la loi du 12 avril 1892 et à 10 kilogr. par celle du 17 juillet 1897. Le législateur a été récompensé de sa modération fiscale par l'élan de cette catégorie de transports et par l'accroissement du produit correspondant.

M. Salefranque en tire argument pour demander de nouveaux pas dans cette voie féconde, en réduisant d'abord le taux de 0 fr. 70 c. qui frappe actuellement toutes les expéditions en petite vitesse, quelle qu'en soit l'importance; puis les taxes de la grande vitesse. Le développement du trafic permettrait de réaliser ce dégrèvement sans perte pour le budget.

En un mot, diminuer les taxes pour augmenter leur productivité, ou, en parodiant un mot célèbre, « demander moins au contribuable, afin d'obtenir plus pour le fisc », telle est la conclusion qui se dégage de cet article comme des précédents, et qui est à retenir quand elle émane d'un spécialiste fiscal, dont la compétence et la prudence ne sauraient être récusées.

Si, à ces nombreux et importants travaux insérés dans notre Revue, et dont j'ai essayé de vous faire apprécier la solidité statistique et la haute inspiration, l'on joint les services que nous rend M. Salefranque, comme secrétaire des séances de la Société, vous comprendrez que le jury n'ait pas hésité à vous proposer de lui décerner le prix Bourdin. Il est convaincu que vous ratifierez une décision aussi amplement justifiée.

Le rapporteur,

E. CHEYSSON.

Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 novembre 1898, rendu sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes :

M. SIEGFRIED (Jean-Jacques) a été promu au grade d'officier.
